

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour

**Assemblée communale du lundi 18 décembre 2023 à 20h00
à la salle de spectacles (cinéma)**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit de fr. 60'000.- pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle no 7 du ban des Breuleux ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2024 du compte de résultats.
3. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur la protection des sites de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement forestier de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary, Moutier et des Franches-Montagnes de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par Mme Nicole Sieys, ressortissante française, domiciliée aux Breuleux.
7. Divers.

Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la Commune des Breuleux : www.breuleux.ch.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 à 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Mise à disposition du budget complet 2024 :

Les citoyens qui désirent un projet complet du budget communal 2024 peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale ou le consulter directement en ligne sur www.breuleux.ch.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 7 décembre 2023 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 18 décembre 2023.

Fermeture de fin d'année du bureau communal

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du jeudi 21 décembre 2023 à 12h00 au vendredi 5 janvier 2024.

La réouverture est prévue le lundi 8 janvier 2024.

Vente de sapins de Noël

Comme les années précédentes, notre commune vous propose la possibilité d'acheter votre sapin de Noël en remplissant le bulletin ci-dessous qui est à remettre dans la boîte aux lettres de la commune (rue des Esserts 2, direction Grand-Rue) ou à info@breuleux.ch **jusqu'au 1er décembre 2023.**

La livraison est fixée au mardi 12 décembre 2023 de 17h15 à 18h30 au garage de la voirie des Vacheries.

Je commande :

- sapin(s) Epicéa 100/150 cm au prix de Fr. 15.-- le sapin
- sapin(s) Epicéa 150/200 cm au prix de Fr. 20. -- le sapin
- sapin(s) Epicéa 200/250 cm au prix de Fr. 25. -- le sapin
- sapin(s) blanc(s) 150/160 cm au prix de Fr. 30. -- le sapin
- sapin(s) Epicéa 250/300 cm au prix de Fr. 35.-- le sapin
- sapin(s) Nordmann 140 cm au prix de Fr. 40.-- le sapin (plus résistant)
- sapin(s) Nordmann 170/180 cm au prix de Fr. 50.-- le sapin (plus résistant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

No de téléphone :

Email :

Signature :

Le Conseil communal

Quotité, taxes et indemnités

Année 2024

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité		1,30
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)		o/oo 1,25
3. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.- / s/imp. d'Etat	o/o	5,00
4. Taxe des chiens	Fr.	100.00
5. Encrannes : - au pâturage / chevaux	Fr.	48.00
Les Breuleux - au pâturage / bovins	Fr.	45.00
- bétail de l'extérieur, supplément	Fr.	20.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux	Fr.	65.00
La Chaux - au pâturage / bovins	Fr.	65.00
7. Taxe des ordures : (TVA 7,7 % en sus)		
- Personnes physiques (par assujetti)	Fr.	72.00
- Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)	Fr.	180.00
- Appartements de vacances et chambres d'hôtes	Fr.	120.00
- Exploitations agricoles	Fr.	120.00
- Autres usagers : selon décisions du conseil communal	Fr.	100.00
- min.		
- max.	Fr.	4000.00
8. Prix de l'eau : (TVA 2,5 % en sus)		
- taxe de compteur diamètre $\frac{3}{4}$ "	Fr.	144.00
(taxe fixe annuelle) diamètre 1 "	Fr.	200.00
diamètre 1 $\frac{1}{4}$ "	Fr.	272.00
diamètre 1 $\frac{1}{2}$ " et plus	Fr.	360.00
- par m ³ consommé	Fr.	3.00
Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :		
- par logement dans les résidences secondaires	Fr.	100.00
- par logement de vacances propriété d'un habitant	Fr.	50.00

9. Taxe des eaux usées, par m ³ (TVA 7,7 % en sus)	Fr.	3.00
10. Prix du terrain (au m ²) :		
- terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale		
- terrain d'aisance	Fr.	19.00
11. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	27.50
12. Jetons de présence par séance :		
- membres du conseil et assemblées communales	Fr.	75.00
- commissions locales	Fr.	30.00
- votations et élections au système majoritaire	Fr.	30.00
- élections au système proportionnel	Fr.	60.00
13. Indemnités journalières :		
- pour une journée entière	Fr.	190.00
- pour une demi-journée (plus de 3 heures)	Fr.	95.00
- pour une séance de 2 à 3 heures	Fr.	65.00
- pour une séance de moins de 2 heures	Fr.	40.00
14. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70
15. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.		
16. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement)	Fr.	200.00
Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr.	120.00
17. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr.	2000.00
18. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins	minimum Fr. 30.--	par are Fr. 0.30
19. Subvention pour panneaux solaires	par installation	Fr. 1500.00
20. Allocation de naissance	Fr.	1000.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 13 novembre 2023.

Au nom du conseil communal

Le président :
Renaud Baume

Le secrétaire :
Pascal Faivet

Commentaires généraux

Le projet de budget 2024 appelle les commentaires généraux suivants :

1. Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle commune fusionnée avec La Chaux-des-Breuleux, le projet complet et détaillé du budget communal 2024 ne mentionne pas les chiffres des comptes 2022.

2. Aucun changement n'est proposé pour les taxes et indemnités.

Cependant, le conseil communal propose une réduction d'un dixième de la quotité d'impôt passant ainsi de 1,40 à 1,30.

En effet, les chiffres du bilan démontrent une situation extrêmement saine avec des réserves et une fortune nette importantes.

De plus, les rentrées fiscales annoncées permettent également une telle proposition.

3. Comme les rentrées fiscales enregistrées aux comptes 2022 ont été importantes, notre participation à la péréquation financière cantonale subit une forte augmentation (décalage de deux ans).

Cette participation passe de Fr. 844'000.-- en 2023 (base 2021) à Fr. 2'787'000.--.

Afin d'assumer à l'avenir les prochaines contributions à la péréquation financière, il est prévu d'adapter notre réserve inscrite au bilan à cet effet par une alimentation supplémentaire de deux millions de francs en 2024.

Selon ces différents chiffres, en particulier la diminution de la fiscalité qui représente une moins-value de Fr. 819'500.--, nous pouvons encore présenter un excédent de produits au compte de résultats du budget de fonctionnement de 1'113'400 francs, sans les services communaux, avec donc une quotité à 1,30.

En détail, ce compte de résultats se présente ainsi :

Compte général :	Excédent de produits	Fr. 1'113'400.—
	Approvisionnement en eau	+ Fr. 8'600.—
	Assainissement des eaux	+ Fr. 30'300.—
	Déchets	+ Fr. 8'500.—
Compte de résultats		Fr. 1'160'800.—

RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	<u>COMPTE</u> <u>2022</u>	<u>BUDGET</u> <u>2023</u>	<u>BUDGET</u> <u>2024</u>
<i>Chapitres</i>	<i>Quoitité : 1,40</i>	<i>Quoitité : 1,40</i>	<i>Quoitité : 1,30</i>
0 ADMINISTRATION GENERALE	SFr. -633 786.10	SFr. -683 900.00	SFr. -673 700.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	SFr. -33 644.76	SFr. -49 300.00	SFr. -50 500.00
2 FORMATION	SFr. -1 985 618.90	SFr. -2 486 700.00	SFr. -2 531 800.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	SFr. -366 870.68	SFr. -465 700.00	SFr. -480 500.00
4 SANTE	SFr. -12 264.58	SFr. -12 300.00	SFr. -12 500.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	SFr. -1 270 959.05	SFr. -1 340 900.00	SFr. -1 418 000.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	SFr. -543 124.34	SFr. -601 300.00	SFr. -623 400.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -			
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SFr. 240 438.60	SFr. 55 900.00	SFr. -8 300.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	SFr. 85 852.75	SFr. 250.00	SFr. -120 100.00
9 FINANCES - IMPÔTS	SFr. 6 386 478.64	SFr. 7 556 600.00	SFr. 7 079 600.00
EXCEDENT DE CHARGES			
EXCEDENT DE REVENUS	SFr. 1 866 501.58	SFr. 1 972 650.00	SFr. 1 160 800.00